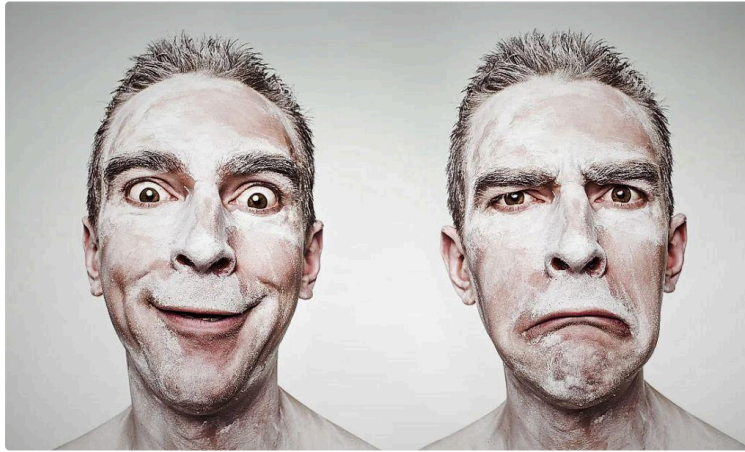


Petite parenthèse

La croix et la bannière



Petite parenthèse

Entre les demi-journées d'enseignement - voire une seule et unique journée en juin -, l'alternance de l'accueil pour respecter les distances, les horaires décalés, l'absence de cantine, et autant de protocoles locaux que d'établissements scolaires, les écoles ne sont plus en capacité de recevoir tous les élèves.

Parents, enfants et enseignants subissent de plein fouet la dislocation de l'école publique, déjà dépouillée par des restrictions budgétaires successives.

Plus chanceux, malgré les mesures drastiques imposées à la population, mais après avoir fait pression jusqu'à l'Élysée, les catholiques ont retrouvé avec allégresse les bancs de leur église préférée pour Pentecôte.

Il est vrai que, confortée par le discours des Bernardins d'Emmanuel Macron en 2018 (devenu chanoine d'honneur de Latran) et forte de sa place privilégiée dans ses rapports avec l'État, l'Église, en la personne du patron des évêques de France, en avait soigneusement prié le ministre de l'Intérieur. Le tout à grand renfort de tribunes dans les journaux et de pétition sur les réseaux sociaux.

Il y avait urgence à « rebondir face à la crise ». Et ce rebond n'était possible que par un retour à la messe, bien que l'archevêque de Paris, sceptique quant aux vertus antiseptiques de l'eau bénite, ait recommandé de vider les bénitiers.

Pendant ce temps, le retour sur les bancs des écoles impliquant la présence physique des parents au travail - exigée par la plupart des employeurs sous peine de perdre leur emploi -, tous se trouvent confrontés à « la croix et la bannière ».

L'expression « la croix et la bannière » désigne une situation très compliquée, des difficultés que l'on rencontre à vouloir mener à bien une tâche.

Apparue en Italie, et attestée dès le 15e siècle, elle fait référence aux multiples processions moyenâgeuses, très en vogue à l'époque. Qu'elles soient publiques ou religieuses, il était impératif que la croix, représentant le Christ, soit en tête. Suivaient les multiples bannières appartenant à diverses paroisses, confréries, des seigneurs ou des notables.

Sauf que les formalités à respecter, selon l'importance et le rang des processions, étaient particulièrement complexes. Au point de créer une grande confusion pour savoir quelle éminence passerait avant l'autre. Question de préséance...

Malheureusement, la croix et la bannière ne se limitent pas à de simples et impénétrables considérations religieuses.

Le ministère de l'Éducation Nationale consacre, cette année, 8 milliards 317 millions d'euros à l'enseignement privé (à 95 % confessionnel), auxquels s'ajoutent 4 milliards versés par les collectivités territoriales. Notamment... Un chiffre en constante augmentation depuis la loi Debré de 1959.

Pain béni pour les uns, hérésie pour les autres au regard des lois de séparation.

Illustration Pixabay.com